

Agents Non Titulaires

Déroulement du stage : vos droits !

- ZOOM sur les difficultés/anomalies d'affectations des agents non-titulaires pour la rentrée 2020/2021 !
- CCP Non-Titulaires (Commission Consultative Paritaire) : fonctionnement, recours possible pour faire respecter nos droits face à l'administration...
- Échanges sur les difficultés de la rentrée 2020 et questions diverses...

Animé par :

- **Nadine Krantz** responsable nationale du SNES-FSU
- **Annie Bécret**, responsable académique du SNES-FSU

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à faire au moins un mois avant la date de tenue du stage et à déposer au chef d'établissement (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stage-2020-2021-.html>)

ET

- Auprès du SNES par mail (s3rei@snes.edu), téléphone (03.26.88.52.66 – du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30) ou directement sur notre site <https://reims.snes.edu/-Stage-2020-2021-.html> en **précisant si vous souhaitez ou non déjeuner au SNES**

VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE ni récupération si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.

Attention inscription : jauge limitée à 25 personnes